



**Procès-verbal
de la séance du Conseil communal d'Ecublens
Vendredi 10 juin 2022, à 20h00**

Grande Salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Communications du bureau du Conseil
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du Conseil du 12 mai 2022
5. Assermentation(s) et/ou démissions(s)
6. Désignation d'un membre suppléant pour la commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes
7. **Préavis 2022/06** : Reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge – Crédit de construction
8. **Préavis 2022/07** : Collège Mars – Rénovation et assainissement énergétique – Crédit d'étude complémentaire pour la surélévation du bâtiment
9. Droit d'initiatives
10. Divers
11. Communications municipales orales et écrites

M. le Président, après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, nos Huissiers et le Technicien, souhaite la bienvenue dans la Grande Salle du Motty, où le Conseil communal n'avait plus eu le plaisir de siéger depuis septembre 2019. M. le Président informe que pour la sécurité de l'Assemblée, il est obligatoire de libérer un large couloir d'accès pour les pompiers cependant il a tout de même été possible d'organiser la salle en séparant les cinq groupes politiques.

L'Assemblée est informée des divers postes-micros mis à leur disposition pour toutes les interventions ainsi que de l'emplacement du pupitre avec micro pour les différents rapports qui seront lus au cours de la soirée.

Avant de débiter l'ordre du jour, M. le Président tient à remercier les intervenants du Conseil des Jeunes pour leur excellente présentation. Mme Noélie Wüthrich et Messieurs Alan Gil et Mathéo Nerfin ont pu informer les membres du Conseil des activités et projets du Conseil des Jeunes.

POINT 1 Appel

M. le Président passe la parole à Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert, pour l'appel.

L'appel relève la présence de 56 Conseillères et conseillers, 19 personnes sont excusées.

Conseillères et conseillers excusés : Mmes et MM. Atanasov Vanco, Bolatdemirci Christine, Corrado Giampiero, Cottier Bernard, Demontis Deborah, Gigandet Corentin, Ibarrola Aitor, Iseni Nasser, Karpushova Irina, Koller Charles, Mossi Michele, Mouehli Samia, Oppliger Anne, Posega Renzo, Raboud Pamela, Raveau-Golay Nancy, Vero Stefania, Zeka Arianda, Zurcher Gladys.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. La majorité est fixée à 29.

POINT 2 Communication du bureau du Conseil

COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES

M. le Président rappelle aux membres du Conseil, la procédure concernant la communication des absences aux séances plénières. Il s'agit de transmettre l'information soit au Président du Groupe concerné soit au représentant au Bureau du Conseil qui relayera ensuite l'information à la Secrétaire.

Au chapitre des représentations :

- **Le 20 mai**, M. le Président a assisté à l'ouverture d'Ecublens Plage, un magnifique bar d'été qui est en train de devenir une place incontournable dans la vie des habitants d'Ecublens pour le plus grand plaisir de tous.
- **Le 7 juin**, M. le Président a participé à la conférence des SIE sur la réduction du bilan carbone. Cette première conférence s'inscrit dans un cycle de 6 conférences données par les SIE dans l'Ouest lausannois. Il invite les membres du Conseil communal à y prendre part, en ligne ou en présentiel, tant ces conférences sont bien construites, locales et instructives. Cette conférence marquait aussi l'inauguration du Festival de la Transition d'Ecublens, qui aura son point d'orgue ce samedi 11 juin, de 10h à 16h sur la Place du Pontet. Il invite également les membres de cette Assemblée à venir voir les dizaines d'ateliers et les autres animations. Ce sera aussi le lancement de la démarche participative du Plan Climat communal avec l'ouverture du site Internet de très bonne facture, permettant toutes propositions individuelles.

Au chapitre des correspondances :

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission à la Commission des finances de M. Corentin Gigandet (PSIG), reçue en date du 06 juin 2022. Un nouveau membre à la commission des Finances sera désigné à la séance du 24 juin 2022. Annexe 1.

- M. le Président donne également lecture de la lettre de démission du Conseil communal de Mme la Conseillère Samia Mouehli (FORUM), reçue en date du 10 juin 2022. Une assermentation sera effectuée à la séance du 24 juin 2022. Annexe 2

Au chapitre des communications :

- **Le 14 mai 2022**, a eu lieu la sortie du Conseil communal à Annecy. Cette journée s'est déroulée sous les meilleurs auspices. M. le Président tient à remercier tous les intervenants sur place ainsi que tous les participants. Il a eu beaucoup de plaisir à partager cette journée ensoleillée avec une grande partie des membres du Conseil. Afin de faire un slideshow pendant l'apéritif de fin d'année le 24 juin prochain, M. le Président propose aux membres qui le souhaitent de télécharger leurs photos sur le Google Drive ou de les lui envoyer.
- **Le 23 mai 2022**, M. le Président a réuni les Présidents de groupe pour une séance de réflexion concernant la modernisation des procédures du Conseil communal. Il remercie les participants à cette séance pour leur participation constructive.
- **Le 24 mai 2022**, M. le Président a participé aux très intéressants ateliers thématiques dans le cadre de l'élaboration de Plan d'affectation en Vallaire.

Au chapitre des votations fédérales du 15 mai 2022 - Résultats pour la commune d'Ecublens :

Commune : Ecublens VD

Electeurs inscrits : 5'620

Cartes de vote reçues : 2'042

N° : 01 Objet : Loi sur le cinéma (LCin)

BULLETINS	Rentrés	2'042
	Blancs	52
	Nuls	3
	Valables	1'987

Suffrages	
Oui	1'500
Non	487
Taux de participation	36.33 %

N° : 02 Objet : Loi sur la transplantation

BULLETINS	Rentrés	2'042
	Blancs	31
	Nuls	2
	Valables	2'009

Suffrages	
Oui	1'614
Non	395
Taux de participation	36.33 %

N° : 03 Objet : Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

BULLETINS	Rentrés	2'042
	Blancs	99
	Nuls	2
	Valables	1'941

Suffrages	
Oui	1'410
Non	531
Taux de participation	36.33 %

POINT 3 **Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester.

M. le Président propose à l'Assemblée de modifier le point 6 de l'ordre du jour en le nommant :

POINT 6 – Désignation d'un membre suppléant pour la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes pour le groupe Les Vert-e-s suite à la démission de M. Florian Isoz.

Les points suivants sont numérotés en conséquence à la suite.

Personne ne s'étant manifesté, M. le Président porte ce point au vote.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est **accepté** à l'unanimité.

POINT 4 **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mai 2022**

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 12 mai 2022.

La parole n'est pas sollicitée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote.

Au vote, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité avec une abstention**.

POINT 5 **Assermentation(s)**

La démission de Mme la Conseillère Samia Mouehli a été remise au Bureau du Conseil en date du 10 juin 2022, conformément à la lecture de sa lettre dans les communications du Bureau du Conseil. Le Conseil communal procèdera à l'assermentation d'un nouveau conseiller ou d'une nouvelle conseillère pour le groupe Forum à la séance du 24 juin 2022.

POINT 6 **Désignation d'un membre suppléant pour la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes**

Suite à la démission de M. Florian Isoz, le poste de suppléant pour la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes pour le groupe Les Vert-e-s, n'avait à ce jour pas encore été repourvu.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Diego Rindisbacher du groupe Les Vert-e-s, qui fait la proposition de désigner M. le Conseiller Alexandre Schelling.

Considérant que le Conseil est en présence d'un candidat pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement M. le Conseiller Alexandre Schelling par acclamation.

POINT 7 Préavis 2022/06 - Reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge Crédit de construction

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Laurent Renaud pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission adhoc.

Délibération et conclusions de la Commission adhoc :

M. le Conseiller Renaud donne lecture des conclusions du rapport de la Commission adhoc :

Les 2 commissions (Communes de Denges et Ecublens) émettent le vœu de pouvoir intégrer une main courante sur le dessus des barreaudages, créant ainsi un véritable garde-corps.

Cela permettrait :

- 1) de renforcer le barreaudage actuel, en limitant les possibles dégradations et augmentant la durabilité de l'ouvrage
- 2) d'améliorer la sécurité, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Idéalement, la section de cette main courante devrait être cylindrique ou ovale, pour le confort

Cet ajout pourrait rester discret esthétiquement et permettre ainsi de conserver la fluidité du dessin actuel.

En conclusion, le vote final pour approuver favorablement le préavis obtient l'unanimité des 2 commissions adhoc. Elles demandent en revanche au bureau INGPHI d'intégrer les recommandations relatives à la main-courante dans le projet.

M. le Président remercie le rapporteur de la Commission adhoc et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Jean-Paul Dudt. (Ci-après CoFin)

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt donne lecture des conclusions de son rapport :

« Après une courte délibération, c'est à l'unanimité des 7 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

M. le Président remercie le rapporteur de la CoFin pour la lecture des conclusions de son rapport puis ouvre la discussion sur le préavis 2022/06.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2022/06 est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/06,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de valider le projet de reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge et du ponceau ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 359'000.-** (trois cent cinquante-neuf mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 310 « terrains communaux » et la nature n° 5010 « ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 310.5010.172 « Pont Rouge sur la Venoge – Reconstruction ».

Elle sera couverte par la trésorerie ordinaire.

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

POINT 8 Préavis 2022/07 - Collège Mars – Rénovation et assainissement énergétique – Crédit d'étude complémentaire pour la surélévation du bâtiment

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays, rapporteur de la Commission adhoc, pour la lecture des conclusions.

Les commissaires sont globalement favorables au préavis présenté. La rénovation du bâtiment est essentielle et il y a des besoins exprimés en matière d'accueil des élèves qu'il faut prendre en compte. Cependant, des réserves sont exprimées par l'ensemble des commissaires sur la question de l'augmentation des coûts. Il y a une certaine incompréhension sur le fait de voir que la note pour la rénovation a augmenté de plus de 3 millions de francs entre le préavis 2021/07 et le préavis 2022/07.

Le commissaire rappelle les conclusions sur le préavis 2021/07 :

« Dans leur délibération, les conseillers conviennent que les études demandées ici sont complexes et justifient le nouveau montant. S'ils reconnaissent l'ampleur, la pertinence et l'urgence de la rénovation du bâtiment, ils remettent parfois en cause l'objectif d'exemplarité. Un conseiller, par son refus, souhaite orienter vers une rénovation dans laquelle le rapport coûts/bénéfices de chaque intervention soit attentivement pesé, afin de parvenir à des coûts de réalisation plus modestes et en adéquation avec les multiples investissements qui se profilent à l'horizon. Une majorité de conseillers adhère à ce point de vue sans pour autant s'opposer au préavis. Ils émettent le vœu que la certification Sméo soit visée dans les études mais que la Municipalité envisage déjà à ce stade de limiter ses ambitions si ces études devaient aboutir à un projet trop onéreux. »

Par ailleurs, il est rappelé que les conclusions ont été amendées, lors de la discussion du Conseil communal du 25 mars 2021, comme suit :

DECIDE après amendement

- 1) d'approuver le crédit d'étude pour la rénovation et l'assainissement énergétique du bâtiment Mars permettant d'apprécier plusieurs variantes possibles de réalisation qui tiennent compte du meilleur ratio efficacité-prix ;

Les commissaires déclarent rester attentifs, pour la suite, et dans l'attente du crédit de construction, à la question de la maîtrise des coûts. La commission décide donc de demander une explication à la Municipalité, via les conclusions de son rapport, et de formuler un vœu.

« La commission prend acte et accepte le préavis par 4 voix et 1 abstention, avec les réserves formulées. Afin de rendre la Municipalité attentive à la question de la maîtrise des coûts, la commission formule le vœu suivant :

VŒU : La commission émet le vœu que la Municipalité s'oriente vers une rénovation du bâtiment Mars sur le site du Pontet dans laquelle le rapport coûts/bénéfices de chaque intervention soit attentivement pesé, afin de parvenir à des coûts de réalisation plus modestes et en adéquation avec les multiples investissements qui se profilent à l'horizon. »

M. le Président remercie le rapporteur et passe la parole à M. le Conseiller Jean-Paul Dudt pour la lecture des conclusions du rapport de la CoFin.

« Après délibération, c'est à l'unanimité des 7 membres présents que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

VŒU de la commission des finances :

La Commission des finances souhaite recevoir une analyse de l'ensemble des besoins du site du Pontet comparant le degré d'occupation des locaux avant et après transformation, ceci afin d'appréhender si d'autres besoins en salles de classe existeraient encore sur ce site et dans quel horizon de temps.

La Commission aimerait recevoir cette analyse lors de la revue du budget 2023 ou au plus tard lors du dépôt du préavis du crédit de construction de rénovation/surévaluation du collège Mars. La Commission estime que cette analyse est nécessaire afin que le Conseil puisse apprécier tant l'adéquation entre les besoins et demandes de construction/rénovation de bâtiments scolaires que leurs impacts financiers.

M. le Président remercie le rapporteur de la CoFin et ouvre la discussion sur le préavis 2022/07.

Mme la Municipale Pascale Manzini, précise que la planification scolaire à Ecublens n'a pas attendu le vœu de la commission des finances. En effet, une étude avec Microgis a été réalisée il y a 2-3 ans concernant l'évolution de la population en tenant compte de tous les plans de quartier à venir sur la commune. Un calcul moyen est fait qui mentionne que selon le nombre d'habitants qui arrive sur la commune, 10% sont des écoliers en scolarité obligatoire. C'est ce qui est calculé. Cependant, il y a des aléas malgré les planifications et comme l'Assemblée le sait le projet de Croset Parc n'a pas accueilli les 11% d'écoliers en scolarité obligatoire comme escompté.

De plus, un rapport a été réalisé sur le plan de développement scolaire des communes de Chavannes, St Sulpice et Ecublens. Les communes de Chavannes et Ecublens, comportent des établissements scolaires uniques, de primaires et secondaires, avec plus de mille quatre cents élèves et font partie des plus grands établissements scolaires du canton. Ce rapport a permis une réflexion sur les établissements qui pourraient par la suite être créés en fonction du développement de Chavannes qui sera probablement plus grand par rapport à la commune d'Ecublens. Toute cette étude a été réalisée et remise au Canton et est actuellement en discussion. Parmi les propositions qui ont été faites au canton et qui sont encore en négociation, se trouve la possibilité de créer un établissement primaire par commune et un établissement secondaire commun pour les deux communes car le nombre d'élèves de secondaire est trop faible par rapport à la moyenne. Rien n'est définitif. La Municipalité est en train de travailler sur la planification scolaire qui détermine le nombre de classes à créer ainsi que le nombre d'établissements primaire et secondaire à construire.

Des nouvelles données pédagogiques ont été imposées aux communes et selon le dernier rapport de Microgis qui rapportait qu'Ecublens était relativement bien équipé, les nouvelles mesures d'inclusions pour les élèves à besoins particuliers font que notre commune a besoin de plus de classes de dégroupement, ce qui n'était pas le cas avant. L'informatique également se développe largement et prend aussi beaucoup plus d'espace. L'horizon 2025 pour Ecublens est en ligne et une préconisation de se reposer les questions depuis 2025 en fonction de l'évolution des quartiers et la venue des habitants sera nécessaire.

A ce jour pour exemple, la plus grande pression se trouve dans le sud de la commune, au collège de la Coquerellaz, car un grand nombre de demandes de dérogation sont actuellement signées suite à la mise en place de la révision du RPGA. En effet, les petites maisons sont actuellement progressivement remplacées par des constructions multiples ce qui amène plus d'habitants et de ce fait également plus d'élèves de l'Ormet. Par soucis d'équilibre pour ces élèves il est important qu'ils puissent intégrer l'école à la rentrée. Ces points n'étaient quant à eux pas prévus dans l'étude de Microgis

Les besoins sont pris en considération mais beaucoup de paramètres entrent en ligne de compte et il est difficile de tenir compte de tous les critères. Le surélévement du Bâtiment Mars est déjà un bon bol d'air pour le collège du Pontet. Mme la Municipale confirme qu'il manque encore 2 classes de gymnastique pour le collège du Pontet, cela lui a été confirmé par le nouveau Directeur.

M. le Conseiller José Birbaum souhaite revenir brièvement sur le rapport de la Commission adhoc concernant l'amendement qui avait été voté lors du Conseil communal du 25 mars 2021. Cet amendement avait l'objet d'un débat assez nourri, ce que l'Assemblée doit certainement bien se rappeler. Le présent préavis, selon M. le Conseiller, ne s'exprime pas sur ces différentes variantes et il n'est pas apparent dans quel poste le coût de cette étude de variantes est inclus. M. le Conseiller se demande donc où sont indiqués ces coûts ou si l'étude est gratuite.

De plus, M. le Conseiller demande à la Municipalité, si elle est en mesure d'informer le Conseil sur l'avancement de l'étude des variantes et de leurs financements. Il aurait trouvé opportun que la Municipalité présente ce soir les différentes variantes étudiées afin que le Conseil puisse se déterminer et éventuellement en sélectionner une afin d'aller plus en avant dans le projet avec une variante choisie.

Mme la Municipale Danièle Petoud, souhaite tout d'abord remercier le rapporteur de la Commission adhoc pour son excellent rapport qui a reflété entièrement l'ensemble des discussions avec beaucoup de détails. Elle relève la première remarque de ce rapport concernant l'augmentation des coûts comme il est mentionné à ce stade.

En préambule, à la question de M. le Conseiller José Birbaum, Mme la Municipale rappelle qu'il s'agit d'une demande de crédit complémentaire de construction par rapport à la surélévation. Il ne s'agit pas du préavis de crédit de construction où les différentes variantes seront mentionnées, toutefois Mme la Municipale donne une explication sur les variantes. Les coûts seraient inutilement augmentés s'il fallait demander aux différents mandataires d'étudier toutes les variantes.

Elle rappelle qu'il y avait un groupe dans le crédit d'étude qui disait que c'était une procédure de choix de mandataire. Il avait été fait un appel d'offre de groupement de mandataires (ingénieurs, ingénieurs acousticiens, électriciens et autres) Le bureau d'architecte se chargera de choisir les différents mandataires avec lesquels il souhaite travailler et leur soumettra le projet.

Dans un premier temps, la Municipalité a lancé un appel à candidature qui a permis de sélectionner cinq bureaux d'architecture. Par la suite, ces derniers ont établi des offres à la Municipalité concernant le projet, dans lequel se trouvaient les différentes variantes. Le choix de la Municipalité s'est porté sur une variante qui est actuellement à l'étude pour être chiffrée et développée. Celle-ci a séduit la Municipalité de par sa proposition de surélévation

d'un étage ainsi qu'une meilleure utilisation des passerelles existantes entre Mars et Venus. En effet, cela permettrait d'avoir 2 classes de dégagements supplémentaires. Ces classes peuvent également être scindées en deux et donner 4 classes de dégagements et sont en ligne avec les besoins exprimés par le directeur des écoles.

Dans le crédit de construction, il sera expliqué les variantes qui ont été soumises et le choix de la Municipalité. Chacun a conscience des coûts, il serait donc impensable de faire étudier toutes les variantes car cela augmenterait considérablement les coûts pour un tel projet.

Ici, il s'agit d'un crédit d'étude complémentaire pour étudier la surélévation qui avait été évoquée dans le préavis d'étude générale.

En ce qui concerne la demande de la Commission adhoc dans son rapport relatif aux coûts, Mme la Municipale précise qu'il s'agit du crédit d'étude étant donné que le projet n'existe pas encore. Si le projet était déjà abouti, il serait inutile de demander un crédit d'étude car les coûts seraient déjà tous connus. Les différents mandataires du point 6 du crédit d'étude complémentaire sont précisés, les honoraires pour l'architecte, le mandataire principal, mais également les honoraires pour tous les autres mandataires. Toutes ces personnes ont commencé à faire leurs études et ont déjà bien progressé. Dans le plan d'investissement 2021, les coûts ont déjà été adaptés à dix millions. La Municipalité était déjà en possession d'informations supplémentaires qui ont permis de faire débiter le travail des différents mandataires.

A ce jour, il est difficile de déterminer les coûts de ce projet mais ils seront plus précisément expliqués dans le crédit de construction. Avant de faire un projet, il est difficile de déterminer combien il coûte. Pour faire la comparaison avec le projet Croset Parc où un concours avait été fait, la Municipalité avait retenu 3 ou 4 projets et avait mandaté un spécialiste en finance qui avait la tâche d'analyser chaque projet financièrement. Finalement, le coût du projet était assez proche des coûts estimés par le spécialiste. C'est à la fin du crédit d'étude de construction et des entrées des appels d'offres que le prix exact de ce projet sera connu.

Par rapport au vœu qui a été émis par la Commission adhoc, Mme la Municipale a repris ce qui avait été écrit dans le premier préavis et imagine que c'est de là que la confusion et la crainte que la Municipalité souhaite construire quelque chose de luxueux peut provenir. Il avait été stipulé dans le point 3 du préavis, « exemplarité dans la rénovation du bâtiment », l'idée était de présenter un projet ambitieux en termes d'efficacité, d'efficacité et de production d'énergie sur site. Par exemple, les panneaux solaires sont prévus sur l'ensemble de la toiture.

Il avait été également fait mention de recouvrir les façades avec des panneaux photovoltaïques. Ces panneaux sont testés à certains endroits avec de bons résultats mais suite aux analyses faites par les différents mandataires, le rapport qualité/prix n'est pas du tout bon en ce qui concerne ce projet et la Municipalité va donc renoncer à cette installation. En effet, les façades concernées par le bâtiment Mars ne sont pas suffisamment adaptées pour produire assez d'électricité pour un rapport qualité/prix rentable.

L'augmentation du prix répond réellement à la demande et n'est pas liée à des choix luxueux.

Mme la Municipale précise également que le label SméO est lié à la santé et à l'écologie du bâtiment. La santé du bâtiment est très importante dans la mesure où les élèves passent une grande partie de leurs jeunes vies dans ces lieux. Il est donc important de trouver un maximum de lumière naturelle, de protection contre le bruit ainsi qu'un climat intérieur, des matériaux ainsi que des processus de construction qui soient aux normes. Il est donc primordial pour les élèves qu'ils soient dans un environnement sain mais sans dépasser des normes financières qui ne soient ni présentables ni défendables devant le Conseil communal.

M. le Conseiller Alfonso Izzo, Ce préavis est séparé en trois chapitres, la rénovation du bâtiment, la surélévation puis la liaison. Y a-t-il eu des projections dans le gain énergétique

en francs par année par rapport à avant et après. Le bâtiment va coûter au niveau de la rénovation presque de 8 millions de francs.

Mme la Municipale Danièle Petoud, répond que cela fera partie du préavis de crédit de construction. Il y sera mentionné les différentes analyses avant/après.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2022/07 est **accepté à une large majorité, dont 51 voix pour, 0 contre et trois abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/07,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

3. d'approuver le crédit d'étude complémentaire pour la surélévation du bâtiment Mars et la création du volume de liaison entre les bâtiments Mars et Vénus ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire d'un montant de **Fr. 70'000.-** (septante mille francs) pour sa réalisation et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2021/07.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n°5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.204 « Mars - assainissement énergétique et intérieur CE ». Elle sera couverte par la trésorerie ordinaire.

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 9 Droit d'initiatives

Mme Frédérique Reeb-Landry dépose le vœu suivant, en lien avec le préavis de crédit d'étude complémentaire 2022/07 mais également avec le préavis de crédit de construction à venir :(*Annexe 3*)

« La Municipalité présente au Conseil communal sa vision et sa stratégie globale au sujet des infrastructures scolaires d'Ecublens avant de lui soumettre le crédit de construction concernant la rénovation et l'assainissement énergétique, ainsi que la surélévation prévue du Collège Mars (Pontet). Ceci permettra aux Conseillères et Conseillers communaux de se faire une meilleure idée des besoins en infrastructures scolaires avant de devoir se prononcer sur les transformations conséquentes du Collège Mars et de mieux appréhender

comment ces transformations s'inscrivent dans la vision globale concernant le développement des écoles d'Ecublens. »

Madame la Conseillère souhaite connaître une vision claire et précise sur la suite et la vision de la Municipalité.

Mme Municipale Danièle Petoud, souhaite répondre par rapport à l'urgence du projet et de l'état du bâtiment Mars. Bien que certaines fenêtres puissent être ouvertes dans chaque classe, il n'en reste pas moins que des fenêtres sont condamnées, des stores qui sont inutilisables et d'autres éléments qui sont à ce jour plus acceptables. Si les demandes sont respectées, il faut faire attention de ne pas mélanger les deux choses. Mme la Municipale entend bien que le Conseil a besoin d'avoir une vision plus globale et la Municipalité ainsi que le Directeur des écoles souhaiteraient également connaître la vision globale du canton.

Retarder la construction du bâtiment Mars qui est en très mauvais état avec son projet d'étage supplémentaire, qui va apporter un plus aux élèves, serait bien regrettable. Une salle de dessin qui sera baignée de lumière sera créée (manquante actuellement) ainsi qu'une salle informatique. Il faut savoir que le canton a rajouté une période d'informatique supplémentaire à l'horaire des élèves du secondaire. Cet outil qui répond à des besoins de la direction des Écoles mais également aux élèves et aux enseignants. Cette rénovation qui se fera sur le même site sera un vrai plus pour les écoliers et les enseignants et permettra de donner un peu de marge pour les 3 ou 4 années à venir.

La vision à 7 ou 8 ans reste dans le flou, cependant il est impossible d'attendre de savoir ce que prévoit le canton dans les prochaines années. Le bâtiment Mars ne peut plus attendre.

M. le Président remercie la Municipalité pour sa prochaine communication écrite concernant ce sujet.

Mme la Conseillère Olive Ducry dépose le vœu suivant :

« La place François Silvant étant un symbole fort de la ville d'Ecublens, Mme la Conseillère souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'y installer un jet d'eau. Tout d'abord parce que l'eau est un élément naturel qui offre des activités ludiques de grande valeur et qui peut être parfaitement utilisée. En l'occurrence, lors des pics de chaleur, le jet d'eau attirerait naturellement les familles et enfants à la recherche de fraîcheur. C'est pour cette raison que Mme la Conseillère demande à la Municipalité de bien vouloir réfléchir quant à la possibilité de réaliser ce projet. » *(Annexe 4)*

M. le Conseiller Gabriel Delabays, remercie tout d'abord la Municipalité pour les réponses données au précédent préavis. Il a été rassuré d'apprendre qu'une étude avait été entreprise et qui permettra d'avoir une certaine vision. C'est dans le sujet des écoles d'Ecublens que M. le Conseiller souhaite déposer le postulat suivant :

« Vision à l'horizon 2030 pour le développement des infrastructures scolaires. La Municipalité est priée d'engager une étude visant à définir les besoins en termes d'infrastructures scolaires à l'horizon 2030. » *Texte dans son intégralité en annexe du PV. (Annexe 5)*

M. le Président remercie M. le Conseiller pour le dépôt de ce postulat et informe l'Assemblée qu'il sera porté à l'ordre du jour du 30 septembre 2022.

POINT 10 Divers

Aucune prise de parole n'est demandée sous le point Divers, M. le Président passe aux communications municipales orales et écrites.

Point 11 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion point par point sur :

A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES :

1) Plan climat - État d'avancement de la démarche

M. le Conseiller Gabriel Delabays, partage une interrogation soufflée par sa collègue Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano. En effet, il lui paraît important de rendre attentif l'ensemble du Conseil sur ces points. Il s'agit donc du préavis 2021/08 et son rapport soumis au Conseil le 25 mars 2021. Pour rappel, c'est une heure trente de débat et un préavis qui avait fait l'objet de plusieurs amendements, dont un amendement de la Commission adhoc largement accepté qui demandait d'approuver la création d'un plan climat communal prêt à être validé en incluant un plan d'action détaillé dans un délai de 6 mois.

Aujourd'hui on remarque que plus d'une année après l'acceptation de ce préavis, il y a eu l'engagement d'un délégué au plan climat et durabilité à 90%, un bureau spécialisé mandaté en juin 2021 pour créer la nouvelle politique climatique communale, un bureau spécialisé mandaté dans la quantification des émissions carbone, un bureau design mandaté pour la création du graphisme du plan climat d'Ecublens, un groupe de travail constitué en septembre 2021, 300 actions concrètes analysées, en espérant que dans ces actions ont été repris les nombreux post-it collés pendant la fresque du climat et l'intégration d'un groupe cantonal avec de nouveaux outils d'évaluation de projets sous l'angle de l'agenda 2030 durant la période estivale.

Il est mentionné qu'à ce stade, le travail effectué autour des enjeux d'atténuation, d'adaptation de documentation et de l'ensemble des travaux sera finalisé dans le courant de l'automne 2022. Ce qui permettra à la Municipalité de présenter un préavis sur le Plan climat communal lors de la séance du Conseil communal du 23 février 2023. Soit presque 2 ans après l'acceptation du préavis 2021/08 qui demandait un plan d'action détaillé au premier trimestre 2022, délai qui est dépassé.

Pour rappel, Christelle Luisier, Conseillère d'Etat en charge des communes notamment, a mis en place un soutien pour les communes (via le programme de soutien aux communes) en matière climatique qui date de 2009, qui a été réactualisé il y a quelques années et qui se nomme le « Plan énergie climat communal ». Il rassemble des actions de soutiens aux communes, notamment une modélisation des bilans carbone, d'une fiche sur les actions climatiques qui peuvent être faites mais surtout 42 fiches d'action précises qui sont développées dans plusieurs domaines.

Les questions pour la Municipalité sont:

- savoir si la commune a pris en compte l'ensemble des mises à disposition qui sont faites par le canton? Puisqu'un gros travail a été fait en amont de manière standardisée.
- Pourquoi le délai n'a pas été respecté alors que le Conseil communal a soutenu par son vote très clair d'avoir un plan d'action détaillé au premier trimestre 2022 et sachant qu'il a reconnu l'urgence climatique?
- savoir si la commune a fait appel au soutien financier mis en place par le canton qui octroie un crédit de Fr. 12'500 par commune dans le cadre du plan d'action énergie et climat communal? Savoir si dans le cadre des fonds qui ont été mis à disposition dans la démarche communale pour créer un plan climat communal, est-ce que cette aide financière a été demandée?

Mme la Municipale Danièle Petoud, salue l'intervention de M. le Conseiller Michele Mossi, absent ce soir, qui avait par le passé confirmé qu'il n'était pas possible de réaliser un plan climat en 6 mois. La déléguée au développement durable a été remplacée, à la suite de son départ, par un délégué nommé plan climat-durabilité qui a repris son cahier des charges. La commune a obtenu un crédit-cadre de CHF 300'000.- par le Conseil communal et elle l'en remercie, crédit-cadre avec lequel la Municipalité n'a pas engagé des personnes mais mandaté des bureaux. Elle s'est également appuyée sur le plan intercommunal et enfin il y avait également un budget pour la communication. Il est à noter par ailleurs que demain aura lieu le Festival de la transition avec le lancement de la démarche participative pour le plan climat.

Au mois de mai Mme la Municipale Petoud s'est rendue à deux séances, une journée par Swiss Energie à Berne où, en discutant avec un délégué cantonal, elle a pu se rendre compte que beaucoup de choses avaient déjà été entreprises par notre commune et une par Romande Energie où elle a pu s'exprimer faisant réagir certains participants qui étaient bluffés par ce que notre commune avait déjà mis en place. Elle tient à préciser que chaque service a été sollicité et a pu travailler en commun. Il ne ferait pas sens de mettre en place un plan climat sans inclure l'administration et tenir compte de ses remarques. Il tenait à cœur à la Municipalité de venir devant le Conseil avec quelque chose qui tienne la route, appuyé par l'Administration et la Municipalité et qui fera sens quand des préavis seront déposés. L'objectif est de réaliser ce plan étape par étape. Elle rappelle également que chaque employé a participé à la fresque du climat.

Dans le cadre du Festival de la transition, il a été créé des cartes à planter avec des QR Code qui permettent de donner son avis sur les actions prévues, Mme la Municipale espère que les 75 Conseillères et conseillers y participeront. Dans le cadre de la fresque du climat, la Municipalité a tenu compte de tous les post-it déposés par les élèves, les employés communaux et les Conseillers communaux, elle est donc fière de cette participation.

Concernant l'aide du canton, cette dernière n'était pas connue de Mme la Municipale Petoud avant la séance organisée par Romande Energie la semaine précédente. Chaque commune pouvant faire un appel d'offres à différents bureaux choisis par le Canton avec des offres à CHF 25'000.- comprenant une participation du canton plafonnée à 50% soit CHF 12'500.-. Pour la Commune, il est plus utile d'engager directement cette somme de CHF 12'500.- et de mandater un bureau qui apporte quelque chose directement à la commune.

Pour finir, il est rappelé que le délai de retour des propositions et avis par le biais du QR Code est fixé au 31 juillet et non fin août comme indiqué par erreur. Une carte à planter est d'ailleurs distribuée à la sortie à chaque conseillère et conseiller.

M. Le Conseiller José Birbaum émet le vœu suivant concernant le futur préavis "Plan Climat"

Afin que les groupes qui le désirent puissent étudier et échanger sereinement et sans précipitation entre eux sur le préavis "plan climat" qui leur sera soumis, et se préparer ainsi au mieux pour la séance du Conseil communal, il émet le vœu que le préavis soit remis Conseillers avec un délai d'au minimum 2 mois avant la date de la séance du Conseil communal prévue. Le timing devrait être suffisant pour qu'au moins une séance de groupe puisse se dérouler avant la séance de la Commission adhoc. Si le préavis est prévu pour la séance du Conseil communal du 23 février 2023, alors il faudrait que le préavis puisse être en main des Conseillers à mon avis avant la fin 2022. A défaut, et si la Municipalité n'y arrive pas, il propose au bureau de ne pas agender le préavis "plan climat" à cette séance du 23 février 2023 mais de laisser le temps aux groupes de faire le travail afin de se coordonner et de rendre la séance d'autant plus riche (*Annexe 6*)

M. Le Conseiller Gabriel Delabays remercie la Municipalité pour ses réponses et comprend qu'il s'agit d'une démarche compliquée et qu'un délai de 6 mois est évidemment

trop court. Il souhaitait connaître l'avancement du projet et il est rassuré par les démarches entreprises.

2) *Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Sébastien Süess du 11 juin 2020 concernant le réseau de points d'eau dans les parcs publics*

M. Le Conseiller Sébastien Süess remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. le Conseiller Guillaume Leuba, fait part de son étonnement quant au faible débit de la fontaine de Bassenges. En effet, il a lui-même voulu se désaltérer à cette dernière, ce qui lui a pris un temps considérable pour une toute petite quantité d'eau.

M. le Syndic Christian Maeder, informe que la fontaine de Bassenges n'est pas connectée au réseau et que selon lui c'est une source d'où la raison que selon les saisons le débit soit plus faible. Il confirme que cette eau n'a pas de qualité particulière si ce n'est que de rafraîchir. Il reviendra avec une réponse plus précise quant à l'origine de l'eau de ladite fontaine.

3) *Mesures d'accueil et d'intégration des réfugiés d'Ukraine*

4) *Octroi d'un prêt au Tennis Club Ecublens*

B – COMMUNICATIONS ORALES :

Madame la Municipale Sylvie Pittet Blanchette prend la parole pour quelques compléments d'information sur la réponse de Mme la Municipale Manzini apportée lors du dernier Conseil et qui faisait suite à une question de Mme la Conseillère Krug. Ayant été absente de cette séance, elle trouve important de donner quelques informations complémentaires. Tout d'abord elle confirme que l'école de musique est soutenue par notre commune jusqu'à ce qu'elle puisse toucher des subventions ce qui n'est pas possible les 4 premières années. Concernant l'étonnement que Mme Krug a eu en apprenant que les élèves de notre commune avaient reçu de la publicité pour l'école de musique de Renens, Mme la Municipale confirme que normalement il ne devrait plus y avoir de publicité de l'école de musique de Renens dans nos écoles. Une information sur la future fête de la musique à laquelle l'école de musique d'Ecublens participera en première partie a été distribuée dans nos écoles et est également disponible à la sortie du conseil. Au dos du flyer on retrouve toutes les informations pour l'inscription à l'école de musique de notre commune qui se porte bien et dont des informations sur la rentrée parviendront bientôt.

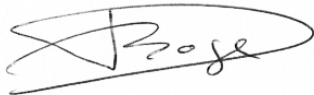
M. le Président, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **vendredi 24 juin 2022, à 19h00**, à la salle des combles de l'Auberge du Motty. Un apéritif offert par la Municipalité clôturera cette première année de législature 2021/2026.

La séance est close à 21h16.

Ecublens, le 10 juin 2022.

Le Président



Daniel Sage



La Secrétaire



Gaëlle Weissert

Annexes :

- 1 – Lettre de démission de la Commission des finances de M. le Conseiller Gigandet
- 2 – Lettre de démission du Conseil communal de Mme la Conseillère Samia Mouehli
- 3 – Vœu de Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry
- 4 – Vœu de Mme la Conseillère Olive Ducry
- 5 – Postulat de M. le Conseiller Gabriel Delabays
- 6 – Vœu de M. le Conseiller José Birbaum

Corentin Gigandet
Avenue du Tir-Fédéral 48
1024 Ecublens VD

M. le Président du Conseil Communal
% Greffe Municipal
Chemin de la Colline 35
1024 Ecublens VD

Monsieur le Président du Conseil communal,
Monsieur le Président de la Commission des finances,

Par ces quelques lignes, je vous informe de ma démission de la Commission de finances avec effet immédiat.

En effet, ma vie privée ayant connu passablement de changement ces derniers mois je ne trouve plus forcément le temps nécessaire pour cette activité et regrette de pouvoir la mener d'une manière aussi assidue que je souhaiterais.

En vous priant de recevoir, Messieurs le Président du Conseil communal et le Président de la Commission des finances, mes meilleures salutations.

Corentin Gigandet

Ecublens, le 8 juin 2022

Samia Mouelhi
Chemin du Bochet 22
1024 Ecublens

Président du Conseil communal
p.a Greffe Municipal
Chemin de la Colline 5
1024 Ecublens

Concerne : Démission du Conseil communal d'Ecublens

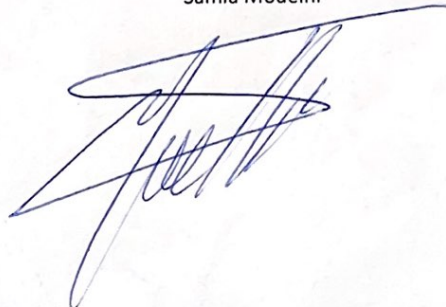
Monsieur le Président du Conseil communal,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

En effet, après une période difficile et pour des raisons professionnelles, je quitte ma place de Conseillère communale.

En vous souhaitant de belles séances, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Samia Mouelhi





Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) : Vœu

VOEU

J'émet le vœu que :

- La Municipalité présente au Conseil communal

sa vision et sa stratégie globale au sujet des infrastructures scolaires d'Ecublens

avant de lui soumettre le crédit de construction concernant la rénovation et l'assainissement énergétique, ainsi que la surélévation prévue du Collège Mars (Pontet).

Ceci permettra aux Conseillères et Conseillers communaux de se faire une meilleure idée des besoins en infrastructures scolaires avant de devoir se prononcer sur les transformations conséquentes du Collège Mars et de mieux appréhender comment ces transformations s'inscrivent dans la vision globale concernant le développement des écoles d'Ecublens.

Frédérique Reeb-Landry

Frédérique Reeb-Landry

Olive Ducry
Rte de Vallaire 6
1024 Ecublens

Ecublens, le 10 juin 2022

Concerne : vœu présenté par l'ensemble du conseil municipal relatif au jet d'eau sur la place François Sylvan

Mesdames et Messieurs les membres de la municipalité,
Chers et chères collègues,

La **place François Sylvan** étant le symbole fort de la ville d'Ecublens, je souhaite que la municipalité étudie l'installation d'un jet d'eau. Tout d'abord, l'eau est un élément naturel qui offre des activités ludiques de grande valeur et qui peut être parfaitement utilisée.


En l'occurrence, lors des pics de chaleur, le jet d'eau attirerait naturellement familles et enfants à la recherche de fraîcheur. C'est pour cette raison que je demande à la municipalité de bien vouloir réfléchir quant à la possibilité de réaliser ce projet.

O. Ducry



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 07.06.2022

Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
<p>Vision à l'horizon 2030 pour le développement des infrastructures scolaires. La Municipalité est priée d'engager une étude visant à définir les besoins en terme d'infrastructures scolaires à l'horizon 2030. Cette étude comprendra notamment les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un état des lieux actuel de l'utilisation des bâtiments scolaires ;- Les besoins en terme de nombres de salles de classes à l'horizon 2030, et l'augmentation prévue du nombre d'élèves, tenant compte des plans de quartiers approuvés par le Conseil Communal à ce jour ;- Les besoins en salles informatiques ;- Les besoins en terme d'équipements sportifs, prenant aussi en compte les bassins de natation ;- Les besoins en salles de dégagement, selon le ratio recommandé par le Canton d'une salle de dégagement pour huit salles de classes ;- Les possibilités d'utilisation du site scolaire d'Epenex, ainsi que de sa salle de gym ;- Les possibilités de partenariat avec les communes voisines, notamment Chavannes-près-Renens, St-Sulpice et Renens, le cas échéant les besoins de collaboration de ces communes ;- Les besoins en rénovation des bâtiments existants (ancien bâtiment de la Coquerellaz notamment) en lien avec les objectifs énergétiques du plan climat ;- Les possibilités d'agrandissement des sites scolaires existants, notamment le site du Pontet et le site du Croset, tenant compte de la prochaine rénovation du bâtiment Mars au Pontet ;- Les besoins en terme d'accueil scolaire, d'accueil du midi, et de prestations extrascolaires, comprenant notamment les besoins pour l'APEMS ;- Les possibilités d'une utilisation raisonnée des bâtiments scolaires, en privilégiant les déplacements d'élèves sur différents sites, selon les besoins liés au programme scolaire ;- Les besoins liés aux politiques cantonales en vigueur ;- Les besoins liés à l'accueil des élèves sur le site scolaire de 7h30 à 17h. <p>Dans le cadre de l'étude sur le préavis 2022/07, certains éléments ont mené à penser que les capacités actuelles des établissements scolaires étaient limitées ou nécessitaient des ajustements sur plusieurs pans et qu'une planification du développement des infrastructures scolaires à l'horizon des 5-10 prochaines années était nécessaire. Cela est jugé d'autant plus nécessaire qu'un certain nombre de plans de quartier ont été approuvés par le Conseil Communal, il faut donc s'attendre à une augmentation conséquente du nombre d'élèves et des besoins liés. Par ailleurs, reste encore à déterminer les possibilités d'utilisation du site d'Epenex, question actuellement en suspens. Le présent postulat vise donc à éclaircir ces différents points et à rassurer quant au développement des sites scolaires.</p>			
Nom, prénom : Delabays Gabriel, pour le groupe PLR+ID			
Signature : 			



Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) : vœu

Vœu concernant le futur préavis "Plan Climat"

Afin que les groupes qui le désirent puissent étudier et échanger sereinement et sans précipitation entre eux sur le préavis « plan climat » qui leur sera soumis, et se préparer ainsi au mieux pour la séance du Conseil communal, j'é mets le vœu que le préavis soit remis aux Conseillers avec un délai d'au minimum 2 mois avant la date de la séance du Conseil communal prévue. Le timing devrait être suffisant pour qu'au moins une séance de groupe puisse se dérouler avant la séance de commission ad hoc .

Si le préavis est prévu pour la séance du Conseil communal du 23 février 2023, alors il faudrait que le préavis puisse être en mains des conseillers à mon avis avant la fin de l'année 2022. A défaut, et si la Municipalité n'y arrive pas, je propose au bureau de ne pas agender le préavis « plan climat » à cette séance du 23.2.2023.

Nom, prénom : José Birbaum

Signature :